

[Texte]

voudraient, eux aussi, démarrer un certain nombre d'expériences. C'est toujours la question du *core funding*, comme vous le savez.

On en parle de plus en plus, non seulement au niveau des langues officielles et du Secrétariat d'État, mais aussi dans l'ensemble des ministères. Mais, à mon avis, on est davantage touchés au Secrétariat d'État. Il y a, au Secrétariat d'État, une diversité incroyable de programmes par lesquels nous assurons le départ et le *core funding* de projets, mais nous aimerions nous retirer progressivement pour permettre aux organismes de se prendre en charge et pour nous permettre, à nous, d'aider d'autres organismes et d'élargir l'éventail d'organismes.

Je pense qu'il est important de le préciser. Si un organisme nous donne des raisons de croire qu'il lui sera possible de s'autofinancer ou de définir des mécanismes qui lui permettront de se libérer progressivement de l'appui fédéral, on va le privilégier.

Le sénateur Simard: En ce qui a trait à la concertation, vous parlez des deux comités ministériels de fonctionnaires et de sous-ministres. Croyez-vous que cela pourrait empêcher à l'avenir la nomination de juges unilingues dans des régions francophones où la décence, pour ne pas parler de la Loi constitutionnelle, dicterait qu'on ait des juges bilingues, qu'ils soient anglophones ou francophones de naissance? C'est arrivé tout récemment encore. Croyez-vous qu'on pourra éviter ce genre de scandale ou d'accident à l'avenir? Cela, ce sont des choses qui sont arrivées en 1985.

M. Bouchard: Monsieur le président, c'est une excellente question.

Le sénateur Simard: C'est l'égalité concrète.

M. Bouchard: Surtout quand cela vient d'un sénateur du Nouveau-Brunswick. Vous avez parlé d'accidents et de scandales. On va choisir l'un ou l'autre. Je vais vous dire très honnêtement et très franchement que ce sont des choses qui ne devraient pas se produire. Dans une région comme celle à laquelle vous faites allusion, où la majorité des gens est francophone, on doit absolument pouvoir compter sur des juges bilingues. C'est très évident. Autrement tout principe, qu'il s'agisse de l'article 23 ou de l'article 15, ne veut rien dire.

C'est le point sur lequel j'ai insisté. Je suis bien prêt à collaborer avec les provinces, à faire ce que je peux avec les provinces et le secteur privé, mais, à mon avis, la priorité fédérale réside d'abord dans ses propres services. Le jour où les Canadiens obtiendront une justice totale, autant que cela puisse se faire, au niveau des services que le fédéral dispense, ce sera déjà une amélioration considérable par rapport à ce qu'on vit actuellement. Sur ce plan, nous avons davantage de moyens d'agir. Encore une fois, de telles situations ne devraient pas exister en 1985.

Le sénateur Simard: Dans le domaine municipal, comment entendez-vous agir? Vous travaillerez avec les provinces, bien sûr, mais avez-vous déjà un objectif ou un programme?

[Traduction]

to undertake new projects. Core funding is always what is at stake, as you know.

It is becoming more and more important, not only in Official Languages and the Secretary of State, but in all departments. But, in my opinion, the Secretary of State Department is the most affected. The Secretary of State Department has an amazing variety of programs through which it provides start-up funds and core funding of projects, but we would like to withdraw progressively to allow organizations to become independent and to allow us to help other organizations and to broaden the range of the groups we help.

I think it is important to spell that out. If an organization gives us reason to believe that it will become self-financing or find means of freeing itself progressively from federal support, we will give preference to it.

Senator Simard: With regard to co-operation, you spoke of two departmental committees made up of public servants and deputy ministers. Do you think that such a mechanism could prevent, in future, the appointment of unilingual judges in francophone regions where common decency, let alone the Constitution Act, would dictate that judges be bilingual, whether their mother tongue be French or English? Another unilingual judge was appointed quite recently. Do you think such scandals or accidents could be prevented in the future? I am referring to events that transpired in 1985.

Mr. Bouchard: Mr. Chairman, that is a very good question.

Senator Simard: Here is an example of the concrete equality you referred to.

Mr. Bouchard: Especially when we hear about it from a New Brunswick senator. You referred to accidents or scandals. We will have to choose one or the other. I will tell you very openly and honestly that such things should not be happening. In a region such as the one you mentioned, where the majority is French speaking, bilingual judges are a necessity. It is obvious. Otherwise, no principle has any meaning, be it section 23 or section 15.

That is the point I emphasized. I am quite willing to cooperate with the provinces, to do what I can with the provinces and the private sector, but, in my opinion, the federal government must give priority to its own services. It would be a considerable improvement over the current situation if the federal government could provide its services with complete fairness to Canadians, insofar as possible. We have more means at our disposal to strive toward that objective. Let me reiterate that such situations should not exist in 1985.

Senator Simard: How do you intend to act at the the municipal level? You will be working with the provinces, of course, but have you drawn up a program, or set an objective?